

Comité Régional d'Allocation des Ressources

Section « Urgences »

Avis n°2023-2 du 7 avril 2023 sur le compartiment HéliSMUR 2023

Le Comité Régional d'Allocation des Ressources Auvergne-Rhône-Alpes, a mandaté sa section Urgences afin de déterminer le montant du compartiment HéliSMUR pour 2023.

Lors de sa réunion du 7 avril 2023, la section a décidé <u>à l'unanimité</u> des membres présents de retenir un compartiment à hauteur de 8 174 595 € décomposé comme suit :

Historique 6 992 595 €
Mesures nouvelles 2022 400 000 €
Intégration de Valence 782 000 €

Le président Florent CHAMBAZ